



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

inspecteurs de l'action sanitaire et sociale

Question écrite n° 54372

Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la revendication statutaire des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale (IASS). En effet, actuellement, le corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale est le seul à ne pas posséder un indice terminal en hors échelle lettre, tel qu'il existe dans d'autres corps, ceux des inspecteurs jeunesse et sports et inspecteurs du travail notamment, qui ont un indice terminal en hors échelle B. Il est à noter que ces deux derniers corps vont être appelés à concurrencer les IASS pour l'accès aux emplois fonctionnels et aux postes de responsabilité dans les futures directions interministérielles et les agences régionales de santé (ARS). Aussi, elle lui demande s'il est envisagé une revalorisation statutaire du corps des IASS, un alignement du statut des IASS sur celui des directeurs d'établissement sanitaire et médico-social par exemple, voire un alignement des trois corps d'inspection cités, ce qui garantirait des perspectives professionnelles d'avenir aux IASS en début et en milieu de carrière.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54372

Rubrique : Fonction publique de l'état

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2009, page 6882

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)